

# **L'option européenne allemand du Lycée Saint-Charles**

vendredi 17 avril 2009, par [Administrateur SPIP](#)

## **Les objectifs**

Le premier objet de cette option est un approfondissement des connaissances en langue allemande à travers une discipline dite non-linguistique (DNL), en l'occurrence l'histoire-géographie. Les élèves sont en effet invités à parler allemand dans un autre contexte que celui du cours de langue.

Le second objectif tient à la découverte de la civilisation et de la culture allemandes à travers des cours d'histoire-géographie mais aussi à l'occasion échanges scolaires dont les programmes comportent toujours un volet historique.

## **L'enseignement**

L'option Euro consiste en deux heures d'enseignement supplémentaires par semaine sur les trois niveaux du lycée. Elle peut être suivie dans les trois filières d'enseignement général (L, ES, S).

L'enseignement est assuré par un professeur d'histoire-géographie qui parle allemand. Les thèmes abordés suivent dans la mesure du possible les programmes d'histoire-géographie français en choisissant pour chaque thème des exemples liés à l'Allemagne.

Un(e) assistant(e) de langue allemande assure une heure hebdomadaire en classe européenne, ce qui favorise des exercices variés et pertinents.

Enfin un voyage est proposé chaque année dans le cadre d'un échange.

## **L'épreuve du bac**

L'option Euro bénéficie d'un coefficient 2 au bac et seuls les points au-dessus de la moyenne comptent, l'élève ne peut donc être que gagnant. C'est par conséquent un atout évident si l'on souhaite décrocher une mention !

L'épreuve consiste en un oral de 20 minutes précédés du même temps de préparation. Deux professeurs, l'un d'allemand, l'autre de DNL, assurent l'évaluation. Les élèves travaillent sur un document inconnu mais sur des thèmes qui ont été abordés pendant la terminale dans le cours d'histoire-géographie en allemand. Ceci, il ne faut pas oublier que cela reste une épreuve de langue, d'ailleurs la seconde partie de l'oral consiste en un entretien avec l'élève sur sa connaissance de la culture allemande et non pas seulement sur l'histoire de l'Allemagne.

## **La mention euro allemand**

Pour obtenir cette mention, il faut réussir son baccalauréat avec plus de 12/20 en allemand et plus de 10/20 à l'épreuve de DNL. Les élèves doivent en outre avoir séjourné au moins une fois en Allemagne au cours de leurs trois années de lycée.

Cette mention est un atout pour les élèves qui souhaitent intégrer des cursus binationaux après le bac ou valoriser ces acquis dans leur future recherche d'emploi. Elle marque enfin un intérêt particulier pour la culture et témoigne du sérieux et de la motivation de l'élève.